

TARIFICATION

Vous recevrez une facture après chaque période de vacances scolaire.

| | RÉGIME GÉNÉRAL CAF / MSA 2023 | | | | | 2023 | |
|---------------------------------------|--|-------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------------|---|--------------|
| | TAUX 1 0 à 460€ | TAUX 2 461 à 530€ | TAUX 3 531€ à 900€ | TAUX 4 901 à 1200€ | TAUX 5 1201 et + | Autres régimes Ou QF in- connu | Hors SIVU |
| Journée sans repas | 7.04 | 7.81 | 8.80 | 10.78 | 11.11 | 15.29 | 20.24 |
| Journée avec repas | 10 | 11.10 | 12.20 | 14.90 | 15.23 | 20.51 | 27.38 |
| 1/2-journée sans repas | 4.29 | 4.84 | 5.39 | 6.71 | 7.04 | 9.90 | 12.89 |
| 1/2-journée avec repas | 7.25 | 8.02 | 8.90 | 10.77 | 11.10 | 14.95 | 19.68 |
| Supplément garderie | 1.30 | | | | | | |
| Supplément sorties | 3 | | | | | | |
| Supplément sorties spécifiques | 10 | | | | | | |
| Repas | 3.50 | | | | | | |
| Vendredi 16h15-19h | 1€/heure (toutes heures commencées sera facturées) | | | | | | |
| Vendredi soir | Demi-journée | | | | | | |

Modalité de règlement :

- Le paiement en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site « <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite> »)
 - Le paiement par chèque, à l'ordre du Trésor Public. Adresse de paiement : TRESORERIE DE DOL DE BRETAGNE - 18 PLACE TOULLIER - 35120 DOL DE BRETAGNE
 - Le paiement par chèques-vacances
 - Le paiement par virement bancaire, en mentionnant les références de la facture. IBAN : FR26 3000 1007 49C3 5600 0000 015
 - Le paiement par CB ou prélèvement unique sur PAYFIP (cf. ci-dessous)
 - Le prélèvement automatique (nous joindre un RIB et remplir le mandat SEPA)
- Recours - Voies de recours : Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire, ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf.2 de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).
- « Titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales par le Président, Thierry NUSS ».

Le tarif de l'animation jeunesse sera appliqué **en fonction du Quotient Familial**. Pour cela, il sera obligatoire de nous fournir votre **Numéro d'Allocataire C.A.F.** auquel cas, nous serons dans l'obligation d'appliquer le tarif le plus fort.



S.I.V.U. ANIMATIONS JEUNESSE

CHÂTEAUNEUF D'ILLE-ET-VILAINE, LA VILLE-ES-NOAIS,
ST-SULIAC & ST-PÈRE-MARC-EN-POULET

VACANCES DE PRINTEMPS

Du 22 avril au 03 mai 2024



Retrouvez toutes les informations sur www.sivu35430.fr

02.23.16.05.47.
06.07.33.55.36
sivujeunesse@orange.fr

Bureau du S.I.V.U.
1 Place des anciens combattants
35430 SAINT-PÈRE-MARC-EN-POULET

Ne pas jeter sur la voie publique

PROGRAMME PASSADOS & CLUB ADOS (10-14 ANS & 15-17 ANS)



| | LUNDI 22 AVRIL | MARDI 23 AVRIL | MERCREDI 24 AVRIL | JEUDI 25 AVRIL | VENDREDI 26 AVRIL |
|------------|--|---|---|---|--|
| MATIN | Atelier manuel « L'art de l'illusion » | Atelier manuel Fabrication de maquette en bois | Jeu de plage Beach volley, Pétanque, palet, Molky | Sortie Alligator bay Rdv 9h-17h30 | Atelier manuel Restauration des jeux en bois |
| APRÈS-MIDI | Sport city !! Basket/foot/tennis | Grand jeu Rallye photo XXS !! | Jeu du Drapeau Au bois Renou | | Sortie vélo |
| SOIRÉE | | Soirée carbonara Music, fléchettes, jeux, babyfoot, ... | | | |

| | LUNDI 29 AVRIL | MARDI 30 AVRIL | MERCREDI 01 MAI | JEUDI 02 MAI | VENDREDI 03 MAI |
|------------|--------------------------------------|---|-----------------|---|---|
| MATIN | Jeux de société | Atelier dessin Graffiti | Férieré | Fusée à eau Attention au décollage !! | Escalade au Mont-Dol & balade à vélo |
| APRÈS-MIDI | Sport collectif au city ! | Tennis de table et badminton | | Grand jeu Shelter Game | |
| SOIRÉE | | Soirée gaming | | | |

Supplément sorties
 Supplément sorties spécifiques
 Supplément repas
 Maillot de bain

Prévoir vélo en état, gilet jaune et casque
 Prévoir tennis et tenue de sport
 Prévoir un pique-nique

FORMALITÉ D'INSCRIPTION

Pour accéder à la Pass'Ados :

Le jeune doit être en **CM2** ou être dans l'année de ses **11 ans jusqu'à 14 ans inclus**. Un dossier d'inscription (fiche de renseignements, fiche sanitaire, acceptation du règlement intérieur, mandat SEPA et RIB) doit être rempli par les parents ou les responsables légaux. Ce dossier est disponible au bureau. **Tout changement concernant les renseignements portés au dossier d'inscription doit être immédiatement signalé.**

Pour s'inscrire aux animations : Un passeport d'activité est à récupérer au bureau. L'inscription est possible au plus tard 48h (hors weekend) avant le début de l'activité.

Pour certaines activités des documents supplémentaires peuvent être demandés : Exemple : certificat médical pour la pratique d'activités spécifiques, test d'aisance aquatique pour les activités nautiques,...

ATTENTION : TOUT DOSSIER NON COMPLET SERA REFUSÉ !!

LES ACTIVITÉS :

Un programme d'activités est mis à votre disposition. Il est à garder et à lire attentivement. Il vous permet de savoir : **ce que va faire votre adolescent(e), le lieu et l'horaire du RDV, les affaires et/ou les documents à prévoir.**

Attention en fonction de la météo des affaires supplémentaires seront éventuellement à ajouter. À vous d'être vigilant !!

Le jeune ne pourra quitter l'activité avant l'heure de fin indiquée sur le programme, sauf si le responsable légal décharge la responsabilité de la structure par écrit et que ça ne dérange pas le bon déroulement de l'activité.

Les journées inscrites pourront être remboursées qu'en cas de circonstances exceptionnelles ou de maladie (certificat médical) ; prévenir au plus tôt le responsable.

LE LIEU D'ACCUEIL

Le lieu d'accueil principal est au **8 bis Rue Jean Monnet 35430 Saint-Père Marc en Poulet**. Lorsque le rendez-vous est à un autre endroit il est indiqué sur le programme.

LES JOURS ET LES HORAIRES D'OUVERTURE

Le bureau :

Période scolaire les mardis, mercredis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 19h.

Période de vacances scolaires du lundi au vendredi de 10h à 19h.

Il est possible que nous nous absentions ponctuellement. Il est donc préférable d'appeler avant.

Les animations :

En période scolaire : Les mercredis de 7h30 à 19h.
Les vendredis de 16h15 à 19h en accueil animé*
(une soirée par mois sera prévue)

En période de vacances scolaires : Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h
et
Soirée de 19h à 22h.